

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 868

présenté par
M. Bapt

ARTICLE 13

I. – À la première phrase de l’alinéa 42, après le mot :

« avant »,

insérer les mots :

« la publication de ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.